



Agenda

Lundi 5 juin 2017

Pas de séance (lundi de Pentecôte)

Lundi 12 juin 2017

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, Statistique et Finance (salle 3).

-15h : **Nicolas BAVEREZ**, essayiste et avocat : « *Quelles stratégies de défense et de sécurité face aux nouvelles menaces ?* ».

-17h : Réunion de la section Morale et Sociologie (salle 4).

-17h30 : conférence de **ZUO Xuejin**, directeur de l'Institut d'économie à l'Académie de Shanghai des Sciences sociales, dans le cadre de la Fondation Éthique et Économie (Grande salle des séances).

Lundi 19 juin 2017

-9h30 : Réunion de la section Législation, Droit public et Jurisprudence (salle 4)

-15h : **Élisabeth GROSDHOMME**, Fondatrice et directrice de Paradigmes et Caetera : « *L'économie collaborative peut-elle contribuer en France à la croissance économique, à la réduction des dépenses publiques, et à la création d'emplois ?* ».

- Comité secret.

Lundi 26 juin 2017

-12h : Remise des Prix du Concours de la Fondation Solon, suivie d'une réception (salon Édouard Bonnefous).

-15h : Élection d'un membre titulaire au fauteuil laissé vacant par le décès de Pierre Bauchet (section Économie politique, Statistique et Finances)

Communication de **Philippe AGHION**, professeur au Collège de France : « *Quelles réformes pour assurer la compétitivité internationale de notre système d'enseignement supérieur et de recherche ?* ».

Lundi 3 juillet 2017

-13h : Buffet des académiciens (salon Édouard Bonnefous).

-15h : **Jean-Paul BOUTTES**, chef économiste d'EDF : « *Quelle politique de l'énergie pour assurer la compétitivité de notre économie, réduire notre dépendance extérieure et protéger l'environnement ?* ».

- Comité secret.

Reprise des séances

Lundi 18 septembre 2017

Séance du lundi 29 mai

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 22 mai, le président **Michel Pébereau** a souhaité la bienvenue à **Peter Kemp**, élu le 10 octobre dernier membre correspondant de l'Académie dans la section de Philosophie, qu'il a présenté à ses confrères. Le président a notamment insisté sur la contribution du Professeur Kemp à la compréhension de la question de l'éthique. Peter Kemp a remercié les académiciens de l'avoir associé à leurs travaux. Cette élection, a-t-il déclaré, s'inscrit dans l'évolution de ses recherches, qui approfondissent désormais les rapports entre éthique et politique, en lien avec les défis globaux auxquels est confrontée l'humanité.

Un ouvrage a été déposé : celui de **Ghislaine Alajouanine**, *Plaidoyer pour la convivance. Failles et failites des sociétés hyperconnectées* (Paris, Hermann, 2017, 107 p.), recommandé par **Pierre Brunel**.

Le président a alors cédé la parole à **Anne Lauvergeon**, pour une communication intitulée : « Comment encourager l'innovation en France pour créer des emplois et de la croissance ? » L'intervenante a souligné, d'emblée, l'actualité de cette question, tant la culture de l'entrepreneuriat, combinée à l'essor des nouvelles technologies, s'impose, depuis quelques années, comme une tendance de fond de l'économie française, à l'image des États-Unis, où le phénomène avait déjà atteint sa maturité au milieu des années 2000.

Anne Lauvergeon préside, depuis 2013, la commission Innovation 2030, chargée par François Hollande d'identifier les secteurs les plus porteurs en matière d'innovation et d'appuyer les initiatives les plus prometteuses. Aussi l'exposé a-t-il fait largement écho à cette expérience, qui n'est du reste pas propre à la France, car la politique de l'innovation est devenue un enjeu pour tous les États.

La première tâche de cette commission a été de repérer les besoins présumés de la population mondiale d'ici une quinzaine d'années, ce qui recouvre aussi bien la macro- que la micro-économie, les grands bouleversements structurels que les nouveaux comportements des consommateurs. À partir de ce travail préalable, ont été dégagés sept domaines stratégiques : le recyclage des matières, le stockage de l'énergie, la valorisation des richesses marines, la recherche sur les protéines végétales, la médecine individualisée, la « Silver économie » et l'exploitation des données. La commission a également promu le principe d'innovation, destiné à faire pendant au principe de précaution inscrit dans la constitution, afin que le souci légitime de protection n'élimine pas toute forme de prise de risque. Elle a agi, dans le même sens, pour que la commande publique, traditionnellement rétive aux produits nouveaux, soit davantage tournée vers l'innovation : la loi, désormais, fait obligation d'y consacrer au moins 5 % du budget des achats. Un concours, enfin, qui en est à sa seconde édition, a permis de sélectionner et d'aider plusieurs dizaines de projets, dont la quasi-totalité s'est révélée durable.

L'innovation est la clé de la croissance, a conclu l'oratrice, qui ne croit pas que la taxation des robots ou l'interdiction des délocalisations puissent freiner les gains de productivité et la disparition des postes les moins qualifiés. Mais elle est aussi, a-t-elle affirmé, créatrice d'emplois, tant dans le domaine des hautes technologies que des services. C'est pourquoi l'innovation doit être également sociale et sociétale, afin d'accompagner les transformations technologiques dans l'intérêt des populations.

À l'issue de sa communication, **Anne Lauvergeon** a répondu aux questions que lui ont adressées **Yvon Gattaz**, **François d'Orcival**, **Yves Gaudemet**, **Pierre Delvolvé**, **Marianne Bastid-Bruguière**, **Daniel Andler**, **Jean-Claude Trichet** et **Philippe Levillain**.

Dans la presse et sur les ondes

- « L'emploi des jeunes, grande cause nationale » : telle est la demande formulée par **Yvon Gattaz**, dans le cadre de l'émission « Affinités électives » sur Canal Académie (mise en ligne le 24 mai). L'ancien président du CNPF juge que l'ensemble des politiques publiques devrait être subordonné à la lutte contre le chômage et notamment à l'abolition des freins au recrutement de personnels supplémentaires par les entreprises. Il a développé, pour cela, quelques pistes, comme l'allègement du Code du travail ou la réduction du coût du travail. Sans cacher les incertitudes que les mutations technologiques font peser sur le marché du travail, il a appelé à cultiver chez les jeunes le goût de l'innovation et l'esprit d'entreprise. Il fait le constat qu'aujourd'hui, la création d'entreprises est regardée de manière positive par un grand nombre de jeunes, même s'il déplore encore une certaine tendance au « nanisme », au détriment du développement de ces sociétés. L'entretien a été l'occasion de revenir sur quelques unes des actions menées dans le cadre de Jeunesse et Entreprises, l'association fondée par Yvon Gattaz, qui célèbre cette année son trentième anniversaire.

- « Fallait-il créer le bac professionnel ? » s'interroge le cahier « Universités et grandes écoles » du *Monde* dans son édition des 25 et 26 mai. Oui, répond **Jean-Robert Pitte**, qui estime que « les exigences de ce bac sont assez grandes et bien pensées ». Pour autant, « sauf exception rarissime, on ne devrait pas autoriser l'entrée dans l'enseignement supérieur à ces bacheliers. En tout cas, pas avant cinq ans d'expérience professionnelle. » L'ancien président de Paris-Sorbonne et délégué à l'information et à l'orientation auprès du premier ministre pointe les conséquences que fait peser sur les universités l'afflux de bacheliers qui n'ont ni les compétences ni la motivation nécessaires à la réussite des études supérieures dans lesquelles ils s'engagent. Il appelle à une revalorisation de la formation continue et au développement des « filières courtes professionnalisantes, type BTS », plus à même de répondre aux besoins des entreprises.

- **Mireille Delmas-Marty** était invitée par Laurence Difélix dans l'émission « Sous les pavés » sur la station suisse RTS le 27 mai, en prévision de sa venue en Suisse, le 29 mai à l'université de Genève et le 31 mai aux rencontres Orient-Occident du Château Mercier à Sierre. Partant de son dernier ouvrage, *Aux quatre vents du monde*, Mireille Delmas-Marty est revenue sur son parcours, qui l'a conduite de l'étude du droit pénal au « droit des droits de l'homme », puis a passé en revue les différents domaines dans lesquels se fait jour une universalisation du droit, comme la lutte contre le terrorisme, la protection de l'environnement ou encore la responsabilité sociétale des entreprises. Elle a souligné les remises en cause que ces évolutions faisaient subir aux droits nationaux mais aussi, dans certains cas, aux traditions de l'État de droit. Elle a entre autres développé le concept de « souveraineté solidaire », par lequel les États, tout en défendant leurs intérêts nationaux, prendraient aussi en compte l'existence d'enjeux mondiaux face auxquels ils sont interdépendants et qui nécessitent leur coopération.

À lire

- **Chantal Delsol** a publié *Un personnage d'aventure. Petite philosophie de l'enfance* aux éditions du Cerf (208 p.) Présentation par l'auteur : « L'enfant exprime et traduit l'humanité davantage que l'adulte, parce qu'il se trouve à la source. [...] L'enfant désigne notre destin. Il raconte une déréliction vécue, mais altière parce que constamment portée par l'amour. Il raconte en même temps, dans les tribulations de son grandissement, l'aventure la plus risquée et la moins vaine qu'il nous soit donné de connaître ; et à ce titre, parce que à la fois tellement exposée et tellement décisive, l'entreprise qui a le plus besoin d'un ancrage et d'un enracinement. »

- Les interventions au colloque « Vers la fin de la globalisation, mythe ou réalité ? quelle stratégie pour la France ? », organisé par la Fondation Res Publica le 6 mars dernier, ont été mises en ligne. Parmi elles, celle de **Thierry de Montbrial**, intitulée « Les limites de la déglobalisation » (http://www.fondation-res-publica.org/Les-limites-de-la-deglobalisation_a1022.html). Définissant la mondialisation comme « la tendance de toutes les unités actives de la planète à raisonner stratégiquement à l'échelle planétaire », il a énoncé les raisons pour lesquelles, de son point de vue, ce phénomène était destiné à persister, même s'il concède quelques « retours de balancier », ainsi à propos du protectionnisme. Il a insisté, notamment, sur l'ampleur des mutations technologiques. « Je crois qu'il n'y a aucun autre exemple dans l'histoire de l'humanité d'une révolution technologique d'ampleur comparable à celle que nous appelons aujourd'hui numérique, digitale..., même si on se réfère aux théories à la Kondratieff des cycles longs. Un mouvement qui a commencé dans les années 60 et qui, un demi-siècle plus tard, continue d'apporter des déferlantes d'innovations technologiques nouvelles, permanentes, et d'ampleur toujours plus grande, c'est absolument sans précédent. » Dès lors qu'il est difficile d'imaginer une déconnexion des populations, « le vrai problème consiste à définir le bon degré d'ouverture. Qu'est-ce qu'un monde raisonnablement ouvert ? Quelles sont les bonnes règles du jeu pour faire en sorte que cette ouverture soit durable, pour éviter les grandes crises ou y parer lorsqu'elles surviennent, pour résoudre autant que faire se peut quelques problèmes globaux ? » conclut le président de l'Ifri au terme d'un exposé très équilibré, dans lequel il a également invité à redécouvrir « ce que la notion de Nation a de précieux ». Le colloque était suivi d'un débat, dont la transcription est elle aussi consultable (http://www.fondation-res-publica.org/Debat-final_a1024.html).

- « La pensée administrative de **Tocqueville** à l'épreuve de l'Académie des sciences morales et politiques », article de Pierre-Yves Moreau dans le volume XXXVIII de *La Revue TocquevilleI* (2017, n° 1, p. 135-154). L'auteur part de l'hypothèse que l'évolution de la pensée de Tocqueville d'une analyse sociale vers une lecture d'ordre politico-administratif est tributaire du développement des études de l'administration dans les années 1840, notamment au sein de l'Académie des sciences morales et politiques. Il montre toutefois l'originalité de la position de Tocqueville par rapport aux ouvrages couronnés par l'Académie et son refus de tomber dans une approche strictement institutionnelle, ce qui fait de lui, dans une compagnie acquise à la cause de la centralisation, un « académicien décentré ».

À savoir

- Les insignes de Docteur Honoris Causa de l'Université de Sofia ont été remises à **Thierry de Montbrial** en mai 2017. Celui-ci a été reçu à cette occasion par le président bulgare Roumen Radev.